

LIVRET D'INSTRUCTIONS

HELIO

Modèle :

N° de série :



Photo non contractuelle

Adresse :

10 rue Général Faidherbe
94130 Nogent-sur-Marne
FRANCE

01.41.95.63.10

www.bestove.fr



BESTOVE

INDEX FRANCAIS

1. GARANTIE CONVENTIONNELLE.....	3
2. INTRODUCTION.....	5
3. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	5
4. LA RESPONSABILITÉ	5
5. CONSIGNES DE SÉCURITÉ.....	6
6. MISE AU REBUT DE L'APPAREIL ET DE L'EMBALLAGE.....	7
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	8
8. LE COMBUSTIBLE AUTORISE	8
9. LE COMBUSTIBLE INTERDIT	9
10. INSTALLATION.....	9
11. POSITIONNEMENT DE L'APPAREIL.....	9
12. PRISE D'AIR EXTERNE	10
13. LE CONDUIT DE FUMÉE.....	11
14. PASSAGE PLAFOND OU DE TOIT INFLAMMABLE	13
15. CHARGEMENT DES PELLETS.....	14
16. RACCORD ÉLECTRIQUE	14
17. PANNEAU DE COMMANDE D'URGENCE.....	15
18. POSITIONNEMENT DU BRASIER.....	15
19. ALLUMAGE ET UTILISATION.....	15
20. ÉTEINDRE L'APPAREIL	17
21. ENTRETIEN ET NETTOYAGE.....	17
22. SCHÉMA ÉLECTRIQUE	20

1. GARANTIE CONVENTIONNELLE

Le fabricant reconnaît une garantie conventionnelle en plus de la garantie légale pour tous les appareils destinés à la commercialisation, vendus et installés exclusivement en France par des revendeurs français agréés. Dans les autres pays, le consommateur doit se référer à la garantie légale donnée par le vendeur.

La garantie conventionnelle ne remplace pas la garantie légale due par le vendeur telle que prévue par la directive européenne 1999/44 / CE pour la protection des consommateurs et par le décret d'application connexe du décret législatif 6/09/2005 n ° 206. en cas de défaut de conformité du produit, le Consommateur a le droit d'introduire une réclamation contre le Vendeur final pour obtenir la restauration sans charge des vices apparus dans un délai de 24 mois à compter de la date de livraison. La société de fabrication, bien que n'étant pas le vendeur final envers le consommateur, a l'intention d'assumer la responsabilité du vendeur final avec sa propre garantie conventionnelle, fournie par son réseau de centres d'assistance technique agréés (CAT) et d'installateurs d'assistance qualifiés (IQA), dans les conditions indiquées ci-dessous.

CONDITIONS GARANTIE CONVENTIONNELLE

Objet de la garantie :

L'objet de la garantie conventionnelle consiste à rétablir la conformité du bien sans frais pour le consommateur dans les conditions précisées ci-dessous. Par garantie, nous entendons exclusivement la réparation et/ou le remplacement gratuit de composants reconnus affectés par des défauts de conception, de fabrication et de construction.

Durée et date d'entrée en vigueur :

Nos produits sont garantis pour une période de 24 mois à compter de la date d'achat. L'achat doit être prouvé par un document fiscalement valable émis par le Revendeur (reçu, facture ou document de transport) qui identifie le produit acheté et la date d'achat et/ou de livraison de celui-ci, à condition qu'il ait eu lieu dans les 3 ans à compter de la date de fabrication du produit. Passé le délai de 24 mois, toutes les interventions et toutes pièces détachées seront entièrement à la charge du consommateur.

Ces règles ne s'appliquent pas en cas d'achat de produits dans le cadre d'activités commerciales, entrepreneuriales ou professionnelles. Dans ces cas, la garantie du produit sera limitée à une période de 12 mois à compter de la date d'achat. Aussi, avant d'installer l'appareil dans des lieux publics, renseignez-vous sur les différents types de régulation auxquels il sera soumis.

Cette garantie ne vise pas à compenser les périodes pendant lesquelles l'appareil n'est pas utilisé. Les pièces, composants et/ou accessoires réparés ou remplacés sous garantie ne sont garantis que pour la durée résiduelle de la garantie. Les interventions sous garantie ne modifient pas la date d'entrée en vigueur de la garantie et n'en prolongent pas la durée.



ACTIVATION DE LA GARANTIE CONVENTIONNELLE

La garantie conventionnelle pour les granulés ou les produits en bois est activée uniquement avec la PREMIÈRE ALLUMAGE par C.A.T. autorisé par le fabricant (consulter le site Web ou appeler le numéro de téléphone du fabricant) dans les 30 jours suivant la mise en service de l'appareil et est entretenu en effectuant un entretien saisonnier toujours effectué par C.A.T. autorisé.

Après 30 jours à compter de la mise en service, cette garantie conventionnelle ne sera plus activée et le consommateur n'aura qu'à contacter le revendeur qui a acheté le produit. Ce premier contrôle de l'appareil doit être effectué avant toute réalisation de travaux de maçonnerie, tels que l'exécution du contre-capot, l'assemblage de son revêtement, l'exécution des pilastres, la peinture des murs, etc. Le fabricant n'est pas responsable des coûts découlant à la fois de l'enlèvement de ces ouvrages et de la reconstruction de ceux-ci, même s'ils sont consécutifs à des travaux de remplacement de pièces défectueuses.

Manque de conformité :

Le fabricant n'est responsable que du défaut de conformité avéré. Nous vous rappelons que dans les 6 premiers mois de vie du produit, la charge de démontrer le NON-défaut est à la charge du fabricant, tandis que le consommateur de 7 à 24 mois doit démontrer le défaut prouvé du produit pour obtenir des réparations sans frais.

Méthodes et calendrier d'application de cette garantie :

Pendant la période de garantie, le consommateur doit signaler le défaut de conformité dans un délai de 2 mois à compter de la date de constatation de celui-ci. L'Action expire si, après cette période, le droit n'est pas exercé. En cas de fonctionnement anormal du produit, le consommateur devra :

- Consultez le livret d'instructions et vérifiez si l'anomalie ne peut pas être résolue en suivant les instructions qu'il contient.
- Vérifiez que l'anomalie relève des défauts couverts par la garantie comme si ce n'était pas le cas, l'intervention sera à vos frais.
- Contactez le revendeur ayant acheté le produit qui contactera le C.A.T. autorisé dans la zone avec laquelle il conviendra des délais et des modalités d'intervention ainsi que de ses éventuels frais, lorsqu'ils sont exclus de la garantie.
- Vous pouvez également contacter le C.A.T. autorisé pour la zone qui a effectué la première mise en marche.
- Toutes les réclamations (pendant la période de garantie) doivent encore être validées par écrit en ouvrant un ticket support sur le portail : www.servicepoele.fr en joignant la documentation obligatoire requise.

Responsabilité :

Le fabricant décline toute responsabilité pour tout dommage qui pourrait dériver, directement ou indirectement, à des personnes, des animaux ou des choses du fait du non-respect de toutes les exigences indiquées dans les instructions spécifiques et notamment concernant les avertissements concernant l'installation, l'utilisation et l'entretien du produit, qui peut également être téléchargé à partir du site Web www.bestove.fr. La partie lésée doit dans tous les cas prouver le dommage, le défaut et le lien de causalité entre le défaut et le dommage et informer le revendeur du lieu d'achat, conformément au décret législatif n°24 du 02/02/2002. Pour tout litige, le tribunal compétent de Brescia est élu.

Causes de déchéance de la garantie :

Ce sont des causes de déchéance de la garantie :

- La période de deux ans à compter de la date d'achat.
- L'absence de preuve de la même chose par un document fiscal valide émis par le détaillant qui identifie le produit acheté et la date d'achat et/ou de livraison de celui-ci ou son illisibilité.
- Modification, illisibilité, annulation ou absence du numéro de série sur l'appareil.
- Non-exécution du premier allumage par un C.A.T. dans les 30 jours suivant la mise en service de l'appareil.
- Non-respect des instructions et avertissements fournis par le fabricant et signalés dans les manuels d'utilisation et d'entretien fournis avec le produit, qui fait partie intégrante du contrat de vente.
- Installation de produits non effectuée de manière professionnelle, d'une manière non conforme à la fois à la réglementation en vigueur (par exemple déclaration de conformité) et aux instructions contenues dans chaque emballage individuel et/ou exploité par du personnel ne répondant pas aux exigences fixées par la loi.
- Utilisation de carburants non conformes aux types et quantités indiqués dans le manuel d'instructions et/ou la fiche technique.
- Insuffisance ou manque de nettoyage normal et d'entretien périodique ordinaire et extraordinaire du produit prévu dans le manuel d'utilisation et d'entretien, en particulier pour les produits à granulés, entretien saisonnier par le C.A.T. autorisé.
- Falsification ou interventions techniques effectuées sur le produit par du personnel non autorisé et non lié au C.A.T. du fabricant et/ou utilisation de pièces de rechange non originales.

Exclusions :

Ils sont exclus de cette garantie le défaut de conformité causé par :

- Alimentation électrique avec des tensions autres que nominales ou en changements brusques au-delà des limites autorisées ou avec des connexions incorrectes au système et/ou ce dernier non conforme aux normes.
- Événements ou anomalies de toute nature dans l'alimentation électrique, plomberie et/ou décharges dans le conduit de fumée.
- Événements atmosphériques et naturels (foudre, inondations, incendie, thermomètre, etc.) et détérioration par des agents chimiques et physiques, gel, courants vagabonds.
- Corrosion due à la condensation ou à l'agressivité de l'eau, causée par un traitement inadéquat de l'eau d'alimentation ou par une mauvaise utilisation des traitements de détartrage.

Ils sont également exclus de cette garantie :

- La vitre céramique qui ne peut se briser que par des chocs mécaniques et la sérigraphie relative peut être endommagée par l'utilisation de détergents agressifs.
- Toutes les pièces soumises à une usure normale: joints, réfractaires et vermiculites (les éventuelles fissures et petites fissures n'affectent pas le fonctionnement de l'appareil), poignées, braseros, déflecteurs de fumée, piles, fusibles, pièces esthétiques en métal et en général tous les composants extérieurs au produit sur lesquels le consommateur peut intervenir directement lors de l'utilisation et/ou de la maintenance, la formation de rouille, les défauts dus à la négligence ou à la casse accidentelle.
- Les frais d'installation et/ou de désinstallation de l'appareil, les opérations d'accès au produit (démontage de meubles ou de murs, mise en place d'échafaudages), le raccordement aux réseaux d'alimentation en gaz, eau et électricité et les frais de maçonnerie et/ou de peinture.
- Toute compensation ou indemnité pour la période de panne ou d'inactivité de l'appareil.
- Tout défaut esthétique sur toute partie visible (plaques, pierres, céramiques, verre, vermiculites, etc.) dû au transport, à la manutention et à l'installation (ces défauts doivent être détectés immédiatement à la livraison de l'appareil et signalés au revendeur).
- Tout étalonnage ou réglage sur l'appareil en fonction de la qualité des pellets, du type d'installation et/ou des paramètres de réglage (horloge, chrono thermostat, mode de fonctionnement, etc.) et les éventuelles mises à jour logicielles de la commande électronique.
- Toute intervention de réglage et de contrôle sur le système hydraulique (relâchement de la pompe, réglage de la pression, purge d'air, etc.)

Attention : si lors de la vérification par un technicien agréé aucun défaut dans la fonctionnalité du produit n'est constaté que le consommateur se plaint, le coût de l'intervention sera entièrement à la charge de ce dernier.

2. INTRODUCTION

Nous vous remercions d'avoir choisi notre produit et espérons que la confiance que vous avez placée en notre entreprise soit récompensée avec la satisfaction d'avoir un des meilleurs et performants produits de chauffage à biomasse produits en Europe.

Nous vous invitons à lire et suivre attentivement les instructions contenues dans ce manuel avant d'installer, d'exploitation et d'entretien sur le produit, afin d'éviter des dommages aux biens ou à des personnes ou des parties du même.

	Ce symbole indique la présence d'un message important auquel prêter une attention particulière car la non-observation des instructions peut entraîner de sérieux dommages à l'appareil et aux personnes
	Ce symbole indique une note importante qui nécessite une attention particulière, mis en évidence en caractères gras .

3. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Ce manuel d'instructions, avec les instructions de la télécommande et la fiche technique jointe, fait partie intégrante du produit : assurez-vous qu'il est toujours fourni avec l'appareil, même en cas de transfert à un autre propriétaire ou utilisateur, ou de transfert à un autre endroit. En cas de dommage ou de perte, demandez une autre copie au service technique local. Tous les documents relatifs aux fiches techniques, certifications ou déclarations de l'appareil, en particulier la déclaration des performances D.o.P. peuvent être trouvés sur le site Web des marques.

Toutes les données techniques de l'appareil sont indiquées dans la FICHE TECHNIQUE ci-jointe.

Plaque d'identification

Les plaques d'identification (étiquette de marquage CE et numéro de série) sont placées sur l'appareil et sont placées dans les cheminées / inserts sur le coffret électrique ou sur la porte de chargement des pellets.

Ils contiennent toutes les données caractéristiques relatives à l'appareil y compris les données du fabricant, le numéro de série, le marquage CE, le laboratoire d'essai et le numéro de référence de la déclaration des performances.

 **Le constructeur se réserve d'apporter des modifications techniques ou esthétiques à ses produits à n'importe quel moment et sans préavis.**

Toutes les images, dessins, schémas et mesures rapportées dans le livret sont à titre purement indicatif et doivent être vérifiées par rapport aux règles d'installation locales et nationales.

Ce produit doit être réservé à l'usage pour lequel il a expressément été réalisé. Toute responsabilité contractuelle et extracontractuelle du fabricant, en cas de dommages causés à des personnes, animaux ou biens, dus à des erreurs d'installation, de réglage, d'entretien et d'utilisation incorrects, est exclue.

 **L'installation doit être exécutée par du personnel qualifié et autorisé, qui doit délivrer à l'acheteur une déclaration de conformité et qui assumera toute la responsabilité de l'installation définitive ainsi que du bon fonctionnement ultérieur du produit installé. Il faut respecter toutes les lois et réglementations nationales, régionales, provinciales et communales existant dans le pays où a été installé l'appareil, ainsi que les instructions contenues dans le présent manuel.**

En cas de non-respect de ces précautions, le fabricant n'assume aucune responsabilité.

Après avoir enlevé l'emballage, s'assurer que le contenu est intact et qu'il ne manque rien. Le cas échéant, s'adresser au revendeur auprès duquel l'appareil a été acheté. Toutes les pièces électriques qui composent le produit et qui garantissent son bon fonctionnement, devront être remplacées par des pièces d'origine et uniquement par un Centre d'Assistance Technique agréé.

Il est recommandé, après installation de l'appareil, de le laisser chauffer pendant quelques heures à la puissance moyenne 3 avec pièce bien ventilée et sous le personnel compétent inspection visuelle. Cela permet le séchage des peintures et des matériaux de montage. Ils formeront des fumées qui disparaissent dans un court laps de temps : aérer la pièce bien avant de rester.

4. LA RESPONSABILITÉ

 **Le constructeur décline toute responsabilité civile ou pénale, directe ou indirecte, pour tous les accidents, dysfonctionnements et/ou dommage dû à :**

- Non-respect partiel ou total des instructions qui y sont contenues ;
- Installation non conforme aux réglementations en vigueur dans le pays ;
- Installation effectuée par du personnel non qualifié et sans formation ;
- Utilisation non conforme aux directives de sécurité ;
- Mauvais entretien ou l'absence d'entretien ;
- Modifications et réparations non autorisées par le fabricant ;
- Utilisation de pièces de rechange non originales ;
- Événements exceptionnels.

5. CONSIGNES DE SÉCURITÉ

 **Tous les points de ce paragraphe doivent être lu et respectés, avec une attention particulière.**

- Lisez le manuel d'utilisation et d'entretien avant d'installer, d'allumer et/ou d'entretenir le produit.
- L'installation, le raccordement électrique, la vérification du fonctionnement et la maintenance doivent être effectués par du personnel qualifié et/ou autorisé conformément aux réglementations locales, nationales et européennes.
- Avant d'effectuer le raccordement électrique de l'appareil, le raccordement des tuyaux d'échappement (spécifiques aux appareils à granulés) avec le conduit de fumée doit être effectué.
- Cet appareil n'est pas destiné à être utilisé par des personnes (y compris des enfants) avec des capacités psychiques ou motrices réduites, ou avec un manque d'expérience et de connaissances, à moins qu'il n'y ait une supervision ou des instructions sur l'utilisation de l'appareil par une personne responsable de leur sécurité. Les enfants doivent être surveillés pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.
- Ne fermez jamais les ouvertures d'entrée d'air de combustion et de sortie des fumées.
- Évitez de boucher ou de réduire la taille des ouvertures de ventilation du local d'installation ou du boîtier / compartiment pour placer le produit. Les ouvertures de ventilation sont essentielles pour une bonne combustion.
- L'appareil doit être alimenté uniquement et exclusivement avec des granulés de bois certifiés ayant les caractéristiques décrites dans le chapitre dédié de ce manuel : aucun autre combustible ne doit être utilisé.
- Cet appareil ne doit pas être utilisé comme incinérateur de déchets ou de toute autre manière que celle pour laquelle il a été conçu.
- N'utilisez pas de liquides ou de substances inflammables pour allumer l'appareil ou pour rallumer la flamme.
- N'éteignez pas l'appareil avec de l'eau, suivez la procédure d'arrêt standard jusqu'à ce qu'elle soit terminée.
- N'éteignez pas l'appareil en débranchant la connexion électrique du secteur, suivez la procédure d'arrêt standard jusqu'à ce qu'elle soit terminée.
- Il est interdit de déposer ou de manipuler des substances facilement inflammables ou explosives à proximité du poêle pendant son fonctionnement.
- Lorsque l'appareil est en marche, il y a une forte surchauffe des surfaces, du verre, de la poignée et des tuyaux : pendant le fonctionnement, ces pièces ne peuvent être touchées qu'avec une protection adéquate pour éviter les brûlures.
- Ne placez pas la télécommande trop près de l'appareil lorsqu'il est en marche car la chaleur pourrait l'endommager.
- Ne laissez pas sécher le linge sur l'appareil : risque d'incendie.
- Toute corde à linge et similaire, rideaux, objets non résistants à la chaleur et/ou inflammables, doivent être maintenus à une distance appropriée de l'appareil.
- La grille de protection placée à l'intérieur du réservoir à pellets ne doit jamais être retirée.
- N'ouvrez jamais la porte de l'appareil pendant la phase de fonctionnement.
- Il est interdit de faire fonctionner l'appareil avec la porte ouverte ou avec du verre cassé ou fissuré.
- Il est interdit de faire fonctionner l'appareil sans le tiroir à cendres (si fourni).
- L'enlèvement manuel des pellets accumulés (non brûlés ou non) dans le brasier est obligatoire avant de procéder à un nouvel allumage pour éviter la formation de fumées et de matériaux imbrûlés lors de l'allumage et/ou en fonctionnement normal.
- Avertissez les enfants et les invités des dangers décrits ci-dessus.
- En cas de dysfonctionnement, le produit ne peut être remis sous tension qu'après avoir résolu la cause du problème.
- Faites très attention en présence d'enfants, pour éviter qu'ils ne restent devant l'appareil.
- Suivez strictement le programme de maintenance.
- Ne nettoyez pas l'appareil tant que la structure et les cendres n'ont pas complètement refroidi.
- Le nettoyage et l'entretien destinés à être effectués par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- Ne touchez pas le générateur si vous êtes pieds nus et avec des parties du corps mouillées ou humides.

- Il est interdit de modifier les dispositifs de sécurité ou de réglage sans l'autorisation ou les indications du fabricant.
- L'appareil est connecté au secteur au moyen d'une fiche, celle-ci doit être facilement accessible lorsque le poêle est installé.
- Vérifiez que le système électrique et les prises sont conformes à la norme et qu'ils ont la capacité de résister à l'absorption maximale de l'appareil indiquée sur l'étiquette et le manuel.
- Il est recommandé de positionner le câble d'alimentation de manière à ce qu'il n'entre pas en contact avec les parties chaudes de l'appareil.
- N'apportez aucune modification non autorisée à l'appareil.
- N'utilisez que des pièces de rechange d'origine recommandées par le fabricant.
- Ne laissez pas les éléments d'emballage à la portée des enfants ou des personnes handicapées non assistées.
- Après une longue période de non-utilisation, vérifiez s'il y a des obstructions avant d'allumer l'appareil.
- L'appareil a été conçu pour fonctionner dans toutes les conditions climatiques, en cas de conditions particulièrement défavorables (vent fort, gel), des systèmes de sécurité peuvent intervenir qui coupent le générateur. Si cela se produit, contactez le service d'assistance technique et, dans tous les cas, ne désactivez pas les systèmes de sécurité.
- En cas d'incendie dans le conduit de fumée, équipez-vous de systèmes adéquats pour étouffer les flammes et sollicitez l'intervention des pompiers.
- Le produit pouvant s'allumer de manière autonome à l'aide d'un chrono thermostat, ou à distance via des applications dédiées, il est strictement interdit de laisser tout objet combustible dans les distances de sécurité indiquées sur l'étiquette des données techniques.



N'allumez jamais l'appareil sans avoir effectué au préalable l'inspection et le nettoyage quotidien comme décrit dans le chapitre d'entretien de ce manuel.

Le brasier doit être parfaitement propre et vide avant chaque allumage / rallumage, que ce dernier se fasse manuellement, ou dans le cas d'allumages programmés avec un chrono thermostat, via la fonction stand-by ou à distance via l'App (risque d'explosion).

6. MISE AU REBUT DE L'APPAREIL ET DE L'EMBALLAGE



Le symbole de poubelle indique que le produit, à la fin du cycle de vie, doit être mis au rebut aux centres de collecte différenciés appropriés mis en place par les municipalités ou société municipale de gestion des déchets. La collecte sélective séparée permet d'éviter les effets négatifs possibles sur l'environnement et sur la santé et favorise le recyclage des matériaux dont l'équipement est fait.

DEEE - Décret n° 2014-928 du 19 août 2014 concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques et aux équipements électriques et électroniques usages.

L'emballage est conçu pour protéger les produits contre les dommages qui pourraient se produire lors des opérations de transport. Les matériaux utilisés pour l'emballage peuvent être recyclés ; pour lesquels sélectionnés selon des critères respectueux de l'environnement et la facilité de réinsertion d'élimination dans les cycles de production. Reportez-vous aux réglementations locales concernant l'élimination de tous les matériaux d'emballage : bois, carton et plastique. Ne jetez pas en aucune façon, ni l'emballage ou le produit dans l'environnement. Tenez les matériaux d'emballage hors de portée des enfants.

Mise au rebut des batteries de ce produit



(Applicable dans les pays avec des systèmes de collecte séparés). Ce marquage sur batterie, manuel ou emballage indique que les piles de ce produit ne doivent pas être éliminées avec d'autres ordures ménagères à la fin de leur vie professionnelle. Lorsqu'ils sont marqués, les symboles chimiques Hg, Cd ou Pb indiquent que la batterie contient du mercure, du cadmium ou du plomb au-dessus des niveaux de référence dans la directive 2006/66 de la CE. Si les piles ne sont pas correctement éliminées, ces substances peuvent nuire à la santé humaine ou à l'environnement.

Pour protéger les ressources naturelles et favoriser la réutilisation des matériaux, séparez les piles des autres types de déchets et recyclez-les à travers votre système de retour de batterie local et gratuit.

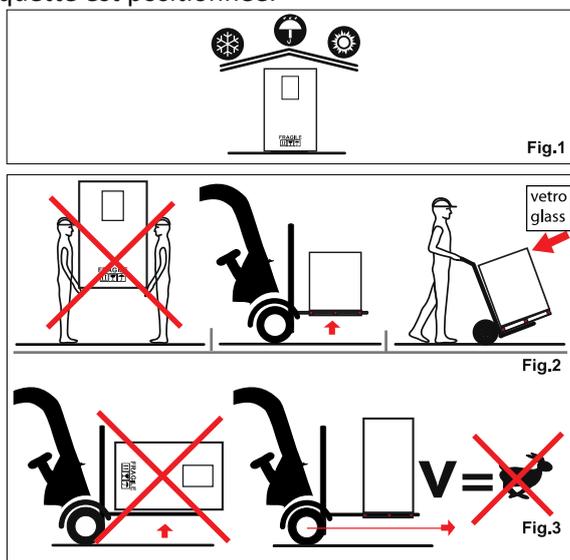
7. MANIPULATION ET STOCKAGE

L'appareil est protégé par un emballage mixte bois / carton, il ne peut pas être stocké à l'extérieur ou dans des pièces très humides. Il doit être absolument protégé des intempéries ou les composants et la structure pourraient être irrémédiablement endommagés et la garantie annulée immédiatement.

Il y a des pièces délicates telles que l'électronique et le verre, donc toute manipulation doit être effectuée en respectant ces règles de base : 1) Soulevez doucement le poêle avec des moyens de levage et agissez également avec précaution pendant la phase d'appui.

2) En cas de déplacement avec des chariots à 2 roues ou lors de la montée aux étages supérieurs, toujours prendre le poêle du côté opposé à l'endroit où se trouve l'étiquette avec le nom et les caractéristiques du produit.

Le verre est toujours situé là où l'étiquette est positionnée.



8. LE COMBUSTIBLE AUTORISÉ

Les combustibles autorisés sont les granulés conformes aux caractéristiques décrites ci-dessous.

GRANULES

Les granulés sont produits à partir de résidus de transformation du bois vierge provenant de scieries ou d'usines de composants et de meubles en bois ou de morceaux de bois vierge issus de la culture forestière. Ces matières sont d'origine 100% naturelle et végétale, sont séchées et pressées sous forme de "pastilles" sans ajout de colle ni de produit chimique. Les pellets autorisés pour la combustion dans nos appareils sont ceux qui sont conformes à la norme DIN plus 51731 ou UNI EN 14961-2 ou Ö-Norm M 7135 ou qui ont les caractéristiques indiquées dans le tableau ci-dessous.

Pouvoir calorifique (MJ/kg) (2*)	≥ 17,6 MJ/kg
Pouvoir calorifique (KWh/kg) (2*)	≥ 4,9 KWh/kg
Pouvoir calorifique (Kcal/kg) (3*)	≥ 4.223 Kcal/kg
Densité	1,12 kg/dm ³
Taux d'humidité	max 10,0 %
Teneur en cendre	max 0,5 %
Longueur	max 30 mm
Diamètre	6 mm
Poussières	max 2,3% (1*)
Composition	Bois naturel

La marque ci-dessous est une garantie de pellets de qualité et autorisée pour la combustion dans nos appareils :



Nouveau label 2011 recommandé



 **AVERTISSEMENT : N'utiliser que des granulés de Ø 6 mm.**

9. LE COMBUSTIBLE INTERDIT

Aucun autre combustible que les granulés ne doivent être utilisés.

⚠ AVERTISSEMENT: L'utilisation de combustible de médiocre qualité ou non autorisé qui ne répondent pas aux directives fournies ci-dessus, endommage les fonctions de votre produit et détermine la FIN DE GARANTIE et la responsabilité en annexe du fabricant.

Le fait de brûler des granulés de mauvaise qualité : raccourcit les intervalles entre les nettoyages, augmente la consommation de combustible, diminue le rendement énergétique, salit prématurément la vitre, provoque un encrassement rapide du creuset et du conduit de raccordement.

10. INSTALLATION

L'installation d'appareils à pellets en France doit être effectuée conformément à la norme France DTU 24.1 et 24.2 en vigueur à la date de préparation de ce manuel. Toutes les réglementations locales et régionales et les prescriptions que nous signalons doivent également être respectées.

N.B.: L'installation dans les chambres, salles de bain ou douches n'est pas autorisée, et où un autre appareil de chauffage est déjà installé sans flux d'air indépendant (foyer, poêle, etc.). Le placement dans des environnements à atmosphère explosive est interdit.

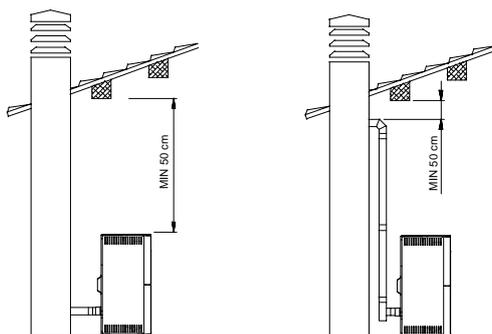
Contrôles à effectuer à l'avance :

- Le conduit de fumée est-il conçu pour recevoir les produits de combustion (fumées) compatible avec les exigences et les caractéristiques de l'appareil ?
- La distance aux matériaux combustibles a-t-elle été respectée ?
- La paroi arrière où est placé l'appareil est-elle conforme aux normes en vigueur et aux prescriptions du fabricant de l'appareil ?
- La prise d'air extérieur a-t-elle été réalisée dans les dimensions indiquées et connectée à l'appareil ?
- La capacité du sol est-elle suffisante pour le poids de l'appareil ?

11. POSITIONNEMENT DE L'APPAREIL

Le sol en matériau combustible (comme le parquet) doit être protégé par des plaques spéciales non inflammables (acier, marbre, carrelage, etc.) pour protéger de la chaleur radiante et de toute fuite de résidus de combustion encore chauds à l'ouverture de la porte. Les distances minimales par rapport aux matériaux combustibles doivent être respectées conformément aux exigences énoncées ci-dessous et dans la fiche technique de l'appareil.

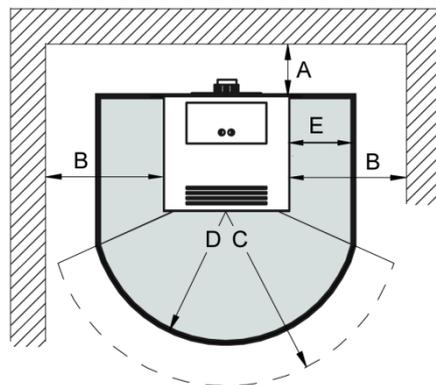
Le conduit de fumée doit être à au moins 50 cm des éléments de construction sensibles à la chaleur ou des matériaux inflammables (bardage, poutres ou plafonds en bois, etc.)



Pour un fonctionnement correct, le générateur doit être positionné de niveau (parfaitement horizontal). L'appareil doit être installé sur un sol avec une capacité de charge adéquate. Si la construction existante ne répond pas à cette exigence, des mesures appropriées (par exemple plaque de répartition de charge) devront être prises.

L'installation de l'appareil doit garantir un accès facile pour le nettoyage et l'entretien de l'appareil lui-même, des conduits de fumées et du conduit de fumée.

DISTANCES MINIMALES DES MATIÈRES INFLAMMABLES :



A = 20 cm (distance de l'arrière)

B = 30 cm (distance des parois latérales)

C = 100 cm (distance de la vitre de l'appareil)

D = 60 cm (plaque de protection du sol en matière inflammable)

E = 30 cm (plaque de protection latérale du sol si en matériau inflammable)

i Ces mesures peuvent être réduites en utilisant des matériaux isolants. Consultez la fiche technique du produit isolant que vous utiliserez, toujours dans le respect des réglementations locales et nationales.

! **ATTENTION** : conservez tout produit inflammable tel que : meubles en bois, rideaux, tapis, liquides inflammables, etc. bien éloigné de l'appareil pendant son fonctionnement (minimum 100 cm).

12. PRISE D'AIR EXTERNE

La prise d'air extérieur doit avoir un \varnothing minimum de 60 mm.

La norme UNI 10683 ou les autres réglementations locales et nationales du pays d'installation doivent dans tous les cas être respectées pour la taille et la présence d'une prise d'air externe.

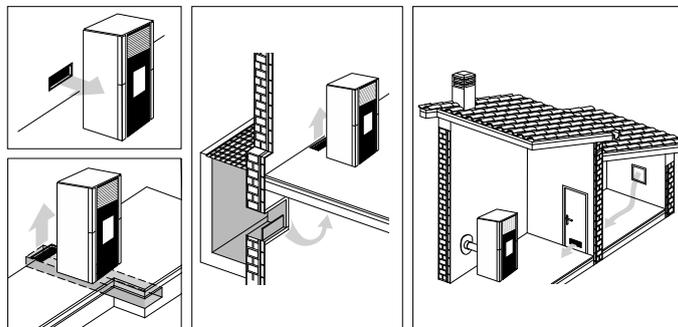
En présence d'appareils à gaz de type B à fonctionnement intermittent non destinés au chauffage, une ouverture d'aération et/ou de ventilation doit leur être dédiée.

Les événements doivent répondre aux exigences suivantes :

- être protégé par des grilles, des mailles métalliques, etc., sans toutefois réduire la section utile du filet ;
- être réalisé de manière à rendre possibles les opérations de maintenance ;
- positionnés de manière à ne pas être obstrués ;

Le flux d'air propre et non contaminé peut également être obtenu à partir d'une pièce adjacente au local d'installation (aération et ventilation indirecte) pour autant que ce flux puisse se produire librement à travers des ouvertures permanentes communiquant avec l'extérieur. La pièce adjacente ne peut pas être utilisée comme garage, entrepôt pour matériaux combustibles ou en tout cas pour des activités avec danger d'incendie, salle de bain, chambre ou salle commune de la propriété.

L'appareil peut être raccordé directement à la prise d'air extérieur (voir fiche technique pour la taille du raccord) pour une longueur maximale de 1 mètre. Pour des longueurs plus importantes, ajustez le diamètre du tuyau selon la réglementation.



i Si vous rencontrez des problèmes d'allumage ou habitez dans des zones humides, nous vous déconseillons de brancher l'appareil directement sur la prise d'air **extérieur** : l'humidité venant de l'extérieur gêne l'allumage des pellets et pourrait causer des problèmes à la bougie de préchauffage.

! **AVERTISSEMENT** : Les ventilateurs mécaniques d'extraction et d'aspiration (VMC, hottes aspirantes, etc.), lorsqu'ils sont utilisés dans la même pièce ou le même espace que l'appareil, peuvent causer des

problèmes de combustion : dans ce cas, il est obligatoire de connecter l'entrée d'air externe directement à l'appareil.

13. LE CONDUIT DE FUMÉE

 **L'ensemble du système d'évacuation des fumées doit être conforme aux dispositions de la norme DTU 24.1 et 24.2 actuellement en vigueur en France. Pour tous les autres pays, les réglementations nationales et européennes doivent être respectées.**

IMPORTANT : Le type d'évacuation des fumées et son dimensionnement (diamètre et hauteur) doivent être évalués, construits et certifiés par l'installateur qualifié sur la base de calculs précis en relation avec les données de l'appareil et les fiches techniques du fournisseur de fumées, dans le respect de la réglementation en vigueur et des indications de ce livret d'instructions. Il est impératif d'assurer un tirage naturel (même à froid) afin qu'en cas de coupure de courant temporaire, l'évacuation des fumées soit assurée. Consultez la fiche technique de chaque appareil pour respecter le tirage minimum nécessaire en Pascal à la puissance nominale et à la puissance réduite.

Le générateur de chaleur fonctionne en dépression et est équipé d'un ventilateur de sortie pour l'extraction des fumées.

- Le système d'évacuation doit être unique pour le générateur, aucun rejet dans le conduit de fumée partagé avec d'autres appareils n'est autorisé.
- Chaque appareil doit avoir son propre conduit de fumée d'une section égale ou supérieure au diamètre du tuyau d'évacuation des gaz de combustion de l'insert de cheminée.
- L'évacuation des fumées peut être réalisée par un raccordement à un conduit de fumée traditionnel (cheminée) ou à un conduit interne ou externe avec conduit isolé ou double paroi.
- Il est nécessaire d'utiliser des tuyaux et des raccords certifiés avec des joints adéquats garantissant l'étanchéité.
- Le conduit de fumée et le raccordement de fumée correspondant doivent être équipés d'un panneau régulier indiquant les caractéristiques comme indiqué dans la norme française DTU 24.1 et 24.2.
- Nettoyez le conduit de fumée et son raccordement de fumée au moins une fois par an.

Vous trouverez ci-dessous une liste des définitions et des exigences pour l'installation correcte d'une sortie de fumée selon la norme française 24.1 et 24.2.

CANAL OU RACCORD FUMÉE

Définition : conduit ou élément de liaison entre l'appareil et la cheminée pour l'évacuation des produits de combustion.

Les pré-requis techniques :

- Ne doit pas traverser des pièces où l'installation d'appareils à combustion est interdite.
- Il doit être relié hermétiquement au générateur de chaleur mais son poids ne doit pas reposer dessus.
- L'utilisation d'éléments de contre-pente est interdite.
- **La longueur de la section horizontale doit être minimale et en aucun cas supérieure à 3 m, avec une pente minimale de 3% vers le haut.**
- Le nombre de changements de direction, sans la pièce en T (dans ce cas déjà inclus dans le dispositif d'insertion), ne doit pas être supérieur à 3.
- Le conduit de fumée doit avoir une section constante et permettre la récupération des suies.
- Il est nécessaire de prévoir un raccord en «T» avec un capuchon de récupération des condensats à la base de la section verticale.
- Si l'évacuation ne rentre pas dans un conduit de fumée existant, une section verticale avec une borne coupe-vent est nécessaire.
- Le conduit vertical peut être interne ou externe au bâtiment.
- Si le conduit de fumée se trouve à l'extérieur du bâtiment, et/ou dans des greniers ou greniers non chauffés, il doit être strictement isolé.
- Si le conduit de fumée se trouve à l'intérieur du bâtiment et que sa longueur est > 4 mètres, il doit être strictement isolé.

- Les conduits de fumée doivent être équipés d'au moins une prise étanche pour un éventuel prélèvement de fumée.
- Toutes les sections du conduit de fumée doivent être accessibles pour inspection.
- Des ouvertures d'inspection doivent être prévues pour le nettoyage.

CHEMINÉE

Définition : conduit vertical ayant pour but de collecter et d'expulser les produits de combustion provenant d'un seul appareil à une hauteur appropriée du sol.

Les prérequis techniques :

- Être certifié pour les combustibles solides.
- Être étanche aux produits de combustion, isolé et isolé selon l'usage.
- Être suffisamment espacé des matériaux inflammables avec un espace d'air ou un isolant.
- Avoir de préférence une section interne circulaire, constante, libre et indépendante.
- Avoir des murs aussi lisses que possible et sans contraintes ; les courbes régulières et sans discontinuité.
- Il est obligatoire que la cheminée soit équipée d'une chambre inspectable pour la collecte des matériaux solides et de toute condensation placée sous l'entrée du conduit de fumée.
- Aucun autre foyer, poêle, chaudière ou hotte aspirante de quelque type que ce soit ne doit être raccordé.
- Il est interdit de laisser passer d'autres canaux d'alimentation en air et tuyaux pour l'ingénierie de l'installation à l'intérieur du conduit de fumée, même s'ils sont surdimensionnés.
- Le raccordement dans des cheminées d'un diamètre hydraulique supérieur à 150 mm est interdit, dans ce cas un conduit interne doit être réalisé.

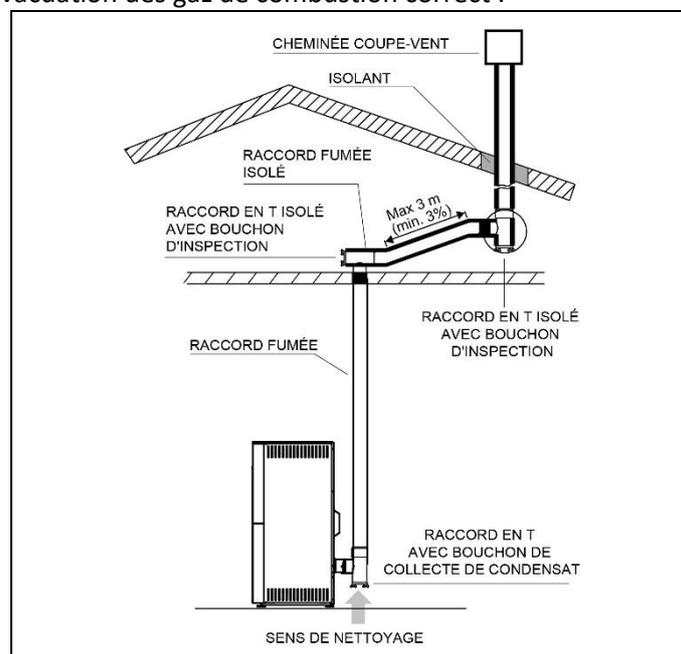
ENTONNOIR

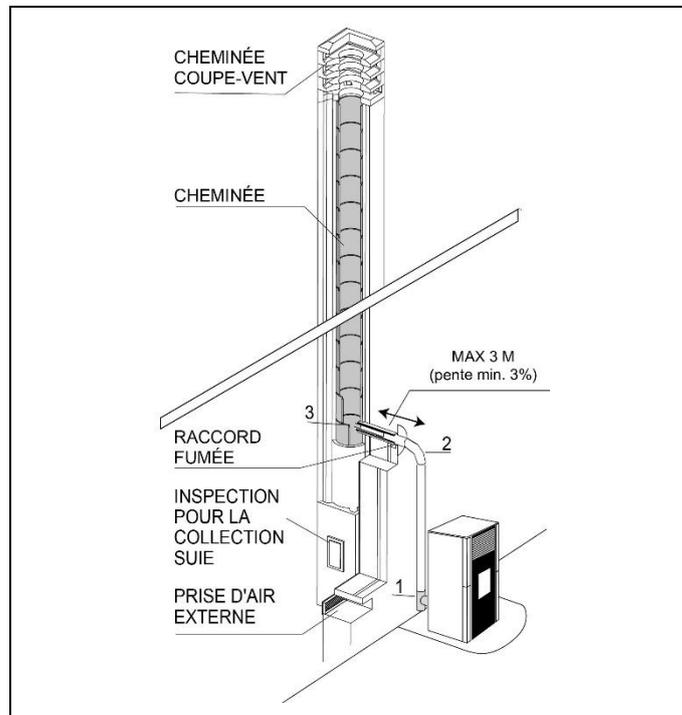
Définition : dispositif placé au sommet de la cheminée pour faciliter la dispersion des produits de combustion dans l'atmosphère.

Les prérequis techniques :

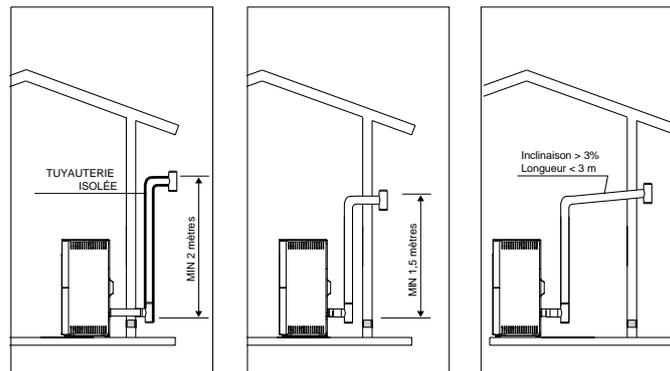
- Être formé pour empêcher la pluie, la neige et les corps étrangers de pénétrer dans la cheminée / le système de conduits.
- Être construit de telle sorte que, même en cas de vent venant de n'importe quelle direction et avec n'importe quelle inclinaison et dans toutes les conditions météorologiques, l'évacuation des produits de combustion soit toujours assurée (pot de cheminée coupe-vent).
- Il doit être placé en dehors de la zone de reflux.
- Les bâtiments ou autres obstacles qui dépassent la hauteur du pot de cheminée ne doivent pas être à proximité de la cheminée elle-même.
- Il doit être exempt de moyens mécaniques d'aspiration.

Exemples de raccordement d'évacuation des gaz de combustion correct :



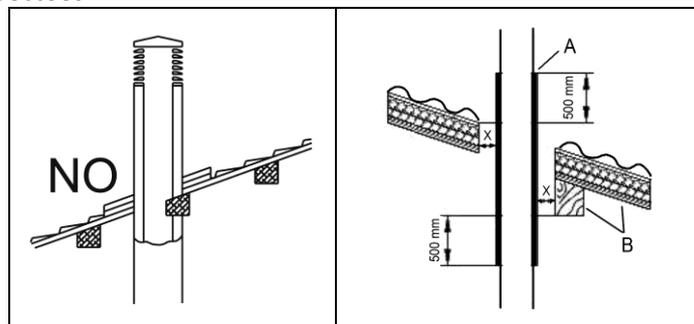


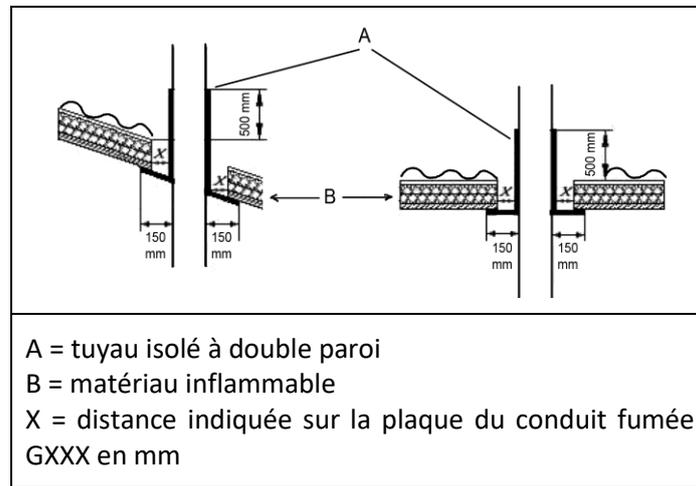
⚠ ATTENTION : En France, l'évacuation murale du conduit de fumée est strictement interdite par toutes les lois nationales, régionales et locales. Dans certains pays européens, l'évacuation des gaz de combustion par le mur est autorisée. Vous trouverez ci-dessous trois schémas d'évacuation des fumées murales dans les pays où il est autorisé.



14. PASSAGE PLAFOND OU DE TOIT INFLAMMABLE

Une attention particulière doit être portée aux murs traversant, plafonds ou toitures en matériau inflammable, les températures des fumées peuvent provoquer un incendie. Les distances minimales de sécurité indiquées dans la norme française DTU 24.1 et 24.2 doivent être respectées. Pour tous les autres pays, les réglementations nationales et européennes doivent être respectées.





15. CHARGEMENT DES PELLETS

Dans les modèles de poêles à chambre étanche (type B ...) si l'appareil est allumé, lorsque vous ouvrez la porte de la cuve de chargement des pellets, vous disposez d'un délai maximum de 180 "pour effectuer le remplissage : après ce délai l'appareil se met en alarme WELL PELLET OPEN et se met en arrêt automatique.).

! **ATTENTION** : la porte de chargement des pellets doit rester fermée pendant le fonctionnement de l'appareil. L'utilisation de l'appareil avec la porte ouverte est interdite car elle modifie toutes les valeurs de combustion.

Ne remplissez pas excessivement le réservoir au risque de renverser les granulés.

Il est interdit de laisser des granulés sur les parties chaudes de l'appareil, notamment sur le capot supérieur, il pourrait prendre feu. En cas de fuite accidentelle du réservoir à pellets, celui-ci doit être strictement enlevé et aspiré car la poussière peut circuler et créer de la poussière dans l'environnement.

Lors du chargement, assurez-vous que le sac en plastique / papier n'entre pas en contact avec les zones chaudes de l'appareil.

Cependant, il est fortement recommandé de ne pas charger directement à partir du sac mais d'utiliser une pelle (pelle), en s'assurant qu'il n'y a pas de corps étrangers dans le sac.

Pour garantir une combustion sans problème, les granulés doivent être stockés dans un endroit sec. L'utilisation de granulés de mauvaise qualité ou de tout autre matériau endommage les fonctions de votre appareil et peut entraîner la résiliation de la garantie et la responsabilité associée du fabricant.

Ne pas permettre l'accumulation de sciure de bois sur le fond du réservoir, aspirer mensuellement la sciure déposée à l'intérieur du réservoir principal.

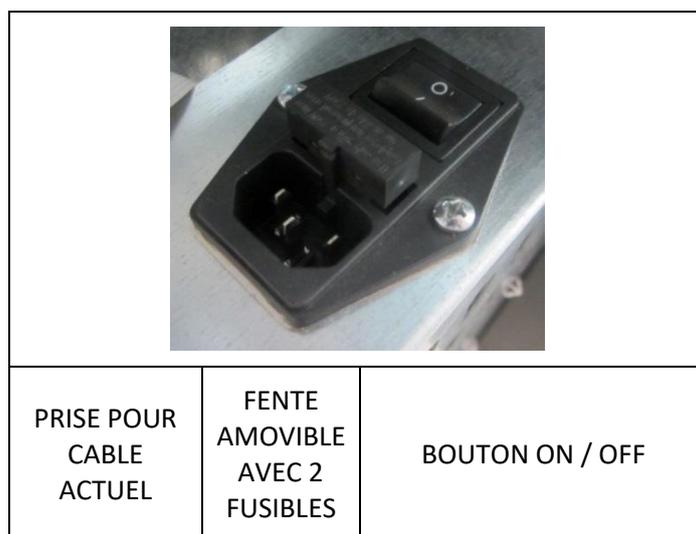
! Pendant le fonctionnement, si vous constatez que le réservoir à pellets est vide, **NE CHARGEZ PAS DE PELLETS DANS LE RÉSERVOIR** lorsque l'appareil est allumé. Éteignez l'appareil avec le bouton ON / OFF et seulement après avoir terminé le nettoyage final et que la cheminée est éteinte, vous pouvez recharger les pellets dans le réservoir en faisant très attention aux parties chaudes (si nécessaire utiliser un gant de four pour éviter les brûlures). **ATTENTION** : il est obligatoire de toujours nettoyer le brasier et la chambre de combustion avant de rallumer l'appareil. Si la procédure décrite n'est pas effectuée, des granulés peuvent s'accumuler dans le brasier avec la flamme éteinte avec le risque consécutif de génération de gaz et une possible déflagration interne.

16. RACCORD ÉLECTRIQUE

La connexion au courant électrique se fait au moyen d'un câble normal avec une prise électrique homologuée. Vérifiez que la prise de courant à laquelle vous connectez l'appareil prend en charge la charge électrique requise : 230V / 50Hz et 350Watt. Assurez-vous que le câble électrique n'entre pas en contact avec les parties chaudes de l'appareil, qu'il ne passe pas sur la connexion à la cheminée, que le réseau est pourvu d'une mise à la terre régulière et d'un disjoncteur de sécurité.

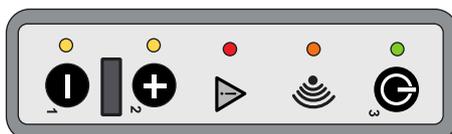
! **AVERTISSEMENT** : Le système électrique doit être équipé d'un circuit de mise à la terre adapté conforme aux réglementations 72/23 CEE, 93/98 CEE.

Assurez-vous que la fiche pour le raccordement électrique est accessible même après l'installation de l'appareil et que dans sa position finale, il n'est pas chauffé par rayonnement ou par contact avec des pièces chaudes. Des variations de tension du réseau électrique supérieures à 10% de la valeur nominale, peuvent affecter le bon fonctionnement de l'appareil provoquant des anomalies dans le système électrique du produit et peuvent entraîner la résiliation de la garantie et la responsabilité attachée du fabricant.



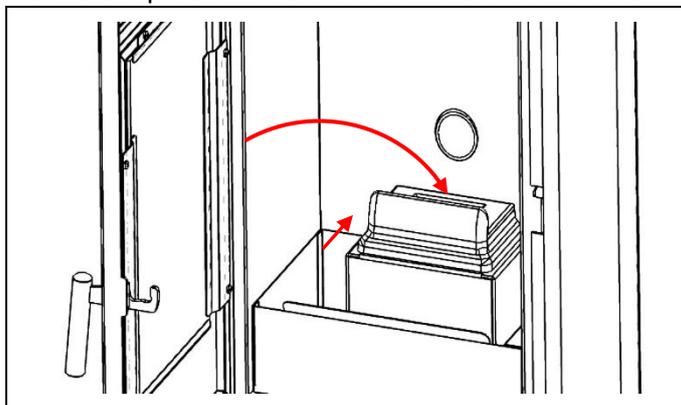
17. PANNEAU DE COMMANDE D'URGENCE

Le panneau de commande, situé à l'arrière du poêle, fait office de récepteur pour la radiocommande et ne doit être utilisé manuellement qu'en cas d'urgence en cas de casse ou de perte de la radiocommande.



18. POSITIONNEMENT DU BRASIER

Il est interdit d'utiliser l'appareil sans le brasier et le batteur à flamme supérieur. Le brasier doit être correctement positionné dans son siège et poussé vers la paroi arrière de la chambre de combustion.



19. ALLUMAGE ET UTILISATION

PREMIÈRE UTILISATION, MISE EN SERVICE AVEC UN NOUVEL APPAREIL

Lorsque vous utilisez votre nouvel appareil pour la première fois (ou lorsque le réservoir à pellets est complètement vidé), rappelez-vous que la vis de chargement est vide et par conséquent, avant d'allumer l'appareil, vous devez suivre la procédure suivante avec le foyer éteint.:

- Vérifiez que la prise électrique est branchée et qu'il y a du courant.
- Vérifiez que les piles se trouvent dans la télécommande et qu'elle fonctionne.
- Vérifiez que vous avez réglé l'heure et la date dans le menu de la commande radio.
- Remplissez le réservoir de pellets et vérifiez que la porte de chargement est complètement fermée.
- Exécutez MENU 08 INITIAL LOAD : sur la télécommande (voir le livret d'instructions dédié).
- À la fin de ce cycle de chargement initial, vider complètement le brasier des pellets tombés afin qu'il soit parfaitement propre.

- Respectez toutes les indications du paragraphe suivant « DEMARRAGE STANDARD ».

 **Au premier démarrage, des odeurs désagréables peuvent être dégagées dans la pièce en raison de la présence de graisse sur les composants et du processus normal de «rodage thermique». Aérez bien la pièce et ne restez pas dedans jusqu'à ce que les odeurs aient cessé, en utilisant l'appareil à puissance maximale.** La peinture utilisée est à base d'eau, totalement exempte de matières toxiques volatiles, pour vous donner un produit respectueux de la nature et toujours de haute qualité.

ALLUMAGE STANDARD

 **IMPORTANT. Avant d'allumer votre appareil, observez strictement la procédure suivante avec l'appareil éteint et les avertissements suivants ; le non-respect de ces règles entraîne la résiliation de la garantie et la responsabilité associée du fabricant :**

1. REMPLISSEZ LE RÉSERVOIR À PELLETS OU ASSUREZ-VOUS QU'IL CONTIENT UNE QUANTITÉ DE COMBUSTIBLE QUE L'APPAREIL FONCTIONNE PENDANT LA PÉRIODE DÉSIRÉE.
2. VÉRIFIEZ QUE LA PORTE DE REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR EST COMPLÈTEMENT FERMÉE.
3. EFFECTUER UN NETTOYAGE QUOTIDIEN DU BRASIER, DE LA VITRE ET DE TOUTE LA CHAMBRE DE COMBUSTION (VOIR CHAPITRE ENTRETIEN ET NETTOYAGE): LE BRASIER DOIT ÊTRE STRICTEMENT VIDE ET SES TROUS PROPRES.
4. VÉRIFIEZ QUE LE POT DE COMBUSTION EST CORRECTEMENT POSITIONNÉ : APPUYÉ VERS LA PAROI ARRIÈRE DE LA CHAMBRE DE COMBUSTION.
5. VÉRIFIEZ QUE LA PORTE DE L'APPAREIL EST PARFAITEMENT FERMÉE.
6. **EN CAS D'ALLUMAGES PROGRAMMÉS AVEC CHRONOTHERMOSTAT, VIA LA FONCTION STAND-BY OU À DISTANCE VIA L'APPLICATION, APRÈS LE DERNIER ARRÊT, ASSUREZ-VOUS QUE TOUTES LES CONDITIONS VISÉES AUX POINTS 1-2-3-4-5 SONT RESPECTÉES.**
7. Effectuer un allumage normal par radiocommande: pour une utilisation correcte de la télécommande et de toutes ses fonctions, suivre le manuel d'instructions dédié (code 40297) fourni avec l'appareil.
8. Si pendant la phase d'allumage cela ne se produit pas et que vous remarquez beaucoup de fumée dans la chambre de combustion, éteignez immédiatement l'appareil et remplacez le granulé en votre possession, cela pourrait être de mauvaise qualité et/ou avoir une humidité trop élevée. . Insister sur l'allumage peut rendre votre appareil dangereux: si cela persiste, contactez le Service Center pour effectuer des réglages supplémentaires et optimiser l'utilisation.

 **AVERTISSEMENTS : Il est absolument INTERDIT d'utiliser des substances liquides inflammables pour l'éclairage (comme l'alcool, l'essence, le pétrole, etc.).**

PAS D'ALLUMAGE

Il peut arriver que si l'allumage de la combustion (flamme à l'intérieur du brasier) n'est pas détecté dans un certain temps, l'alarme de panne d'allumage est activée. Le message «AL 5 NO IGNITION » apparaît sur l'afficheur de la radiocommande et un signal sonore est émis à intervalles réguliers (si la fonction buzzer du Menu 07 est active). Pour désactiver l'état de l'alarme, appuyez sur le bouton ON-OFF et maintenez-le enfoncé (environ 3 secondes) : l'alarme sonore s'arrête et l'appareil revient au premier état "NETTOYAGE FINAL" puis "OFF".

Avant de démarrer un nouveau cycle d'allumage, il est nécessaire de vérifier les causes qui ont conduit à l'état d'alarme, en particulier :

- Vérifiez que le réservoir à pellets n'est pas vide
- Vérifiez que le brasier est dans la bonne position
-  **AVIS IMPORTANT. Retirez strictement tous les granulés (brûlés et non brûlés) du brasier et videz-le dans un récipient métallique ininflammable (pas à l'intérieur du réservoir de l'appareil car un principe d'auto-inflammation pourrait être généré). Le brasier, avant chaque allumage / rallumage, doit toujours être complètement vide et propre : le non-respect de cet avertissement important pourrait générer une fumée blanche dense susceptible de provoquer une explosion à l'intérieur de la chambre de combustion. L'appareil est équipé de tous les systèmes de sécurité nécessaires pour réduire le risque de bris de verre, mais l'explosion pourrait être d'une intensité telle qu'elle briserait la vitre de la porte coupe-feu. Par conséquent, veillez à ne jamais rester devant l'appareil pendant la phase d'allumage si le carburant dégage une fumée dense.**
- Si l'appareil ne s'allume pas régulièrement, la cause principale peut être un entretien insuffisant ou une mauvaise qualité des granulés utilisés.

i L'installation de l'appareil dans des pièces ou des zones très froides et/ou humides peut provoquer des pannes d'allumage, c'est un phénomène normal et ne doit pas être considéré comme un défaut : dans ces cas, répétez le cycle d'allumage (vidage absolu des pellets du brasier à chaque fois), si cela persiste, vous pouvez contacter le Service Center pour faire des réglages supplémentaires et optimiser leur utilisation (payant).

UTILISATION

Lors de l'utilisation de l'appareil, la porte et la porte de chargement des pellets doivent rester fermées.

! Vérifiez régulièrement la bonne combustion des pellets dans le brasier. Si vous remarquez une accumulation excessive de granulés dans le brasier (plus de la moitié du niveau du brasier lui-même) ou un tas de granulés qui ne brûlent pas, ÉTEIGNEZ IMMÉDIATEMENT l'appareil en appuyant sur le bouton MARCHE-ARRÊT et contactez le centre de service.

En cas d'anomalies de combustion, ne retirez pas la prise de courant pour éteindre le foyer mais donnez la commande d'arrêt de la télécommande.

Si vous remarquez une fumée blanche dense à l'intérieur de la chambre de combustion, sortez en toute sécurité de la zone avant de l'appareil et ÉTEIGNEZ IMMÉDIATEMENT l'appareil en appuyant sur le bouton MARCHE-ARRÊT. La fumée blanche dense, due à une perte de flamme, est susceptible de provoquer une explosion à l'intérieur de la chambre de combustion. L'appareil est équipé de tous les systèmes de sécurité nécessaires pour réduire le risque de bris de verre, mais l'explosion pourrait être d'une intensité telle qu'elle briserait la vitre de la porte coupe-feu. Veillez donc à ne jamais rester devant l'appareil si le carburant dégage une épaisse fumée.

i ATTENTION : pendant le fonctionnement de l'appareil, comme dans tous les processus de combustion, des résidus de cendre et de suie se déposent sur la vitre. Nos produits sont conçus pour garder le verre aussi propre que possible, mais cela dépend beaucoup du type de granulé utilisé, du conduit de fumée et des entrées d'air. Par conséquent, toute tache, ombrage ou assombrissement du verre lors de l'utilisation de l'appareil sont des phénomènes tout à fait normaux et ne doivent pas être considérés comme un défaut de l'appareil : toute réclamation ne sera pas acceptée avec une utilisation dans ce mode.

L'utilisation continue de l'appareil à la puissance 1 et en modulation est également déconseillée car elle favorise et accélère l'encrassement du verre.

20. ÉTEINDRE L'APPAREIL

La mise hors tension de l'appareil nécessite un cycle de temps assez long. L'extracteur de fumée et le ventilateur d'air continueront de fonctionner pendant au moins 10 minutes jusqu'à ce que l'appareil ait complètement refroidi et soit mis en sécurité.

! ATTENTION : il est absolument interdit d'interrompre le cycle d'arrêt automatique de l'appareil en coupant l'alimentation électrique. RISQUE D'INCENDIE DE L'APPAREIL.

21. ENTRETIEN ET NETTOYAGE

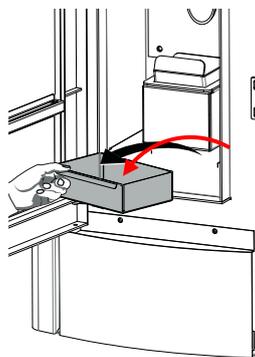
! AVERTISSEMENT : Avant toute opération d'entretien et/ou de nettoyage, l'appareil doit être éteint, froid et la prise de courant débranchée. N'utilisez jamais de substances abrasives.

TOUTE MAINTENANCE EST OBLIGATOIRE. LE NON-NETTOYAGE AFFECTE LA FONCTIONNALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE VOTRE APPAREIL ET ANNULE LA GARANTIE.

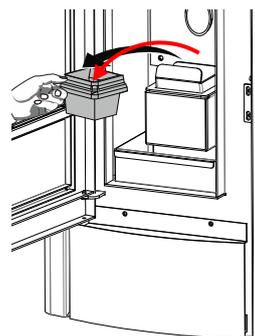
NETTOYAGE QUOTIDIEN

i ATTENTION : les opérations suivantes doivent être strictement effectuées tous les jours, AVANT CHAQUE RÉALLUMAGE (que ce soit manuellement, avec un chrono thermostat, via la fonction STAND-BY ou à distance via l'application).

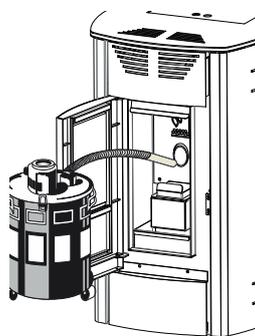
En fonction du type d'installation, des caractéristiques du conduit de fumée et de la qualité des granulés utilisés, après 8 heures de fonctionnement, un nettoyage supplémentaire de l'appareil peut être nécessaire pour rétablir des conditions de fonctionnement idéales.



1) TIROIR À CENDRES: extraire et vider le bac à cendres. Les cendres doivent être jetées dans un récipient en métal avec un couvercle étanche. À la fin du nettoyage quotidien, remettez-le dans son siège.



2) NETTOYAGE DU BRASIER : retirer le brasier en le soulevant de son siège ; puis nettoyez-le des cendres et des incrustations qui pourraient se former, en accordant une attention particulière à la libération de tous les trous bouchés à l'aide d'un outil pointu. Les cendres doivent être jetées dans un récipient en métal avec un couvercle étanche. Repositionner le brasier vide et parfaitement propre dans son logement et dans la bonne position comme indiqué dans le chapitre « Positionnement du brasier ».



3) NETTOYAGE DE LA CHAMBRE DE COMBUSTION : à l'aide d'un aspirateur à cendres, éliminer toutes les particules de pellets et de cendres accumulées à l'intérieur de la chambre de combustion et sur la vitre.

! **ATTENTION :** toute fuite de cendres à l'extérieur de la chambre de combustion doit être strictement éliminée et aspirée car la poussière peut circuler et créer de la poussière dans l'environnement.



3) NETTOYAGE DE LA VITRE : pour nettoyer la vitre, utilisez un chiffon non pelucheux avec notre nettoyant CLEAN GLASS ou un nettoyant spécifique pour poêles et cheminées.

 **ATTENTION : ne vaporisez pas le produit de nettoyage directement sur la vitre mais uniquement sur le chiffon utilisé. Les produits chimiques de nettoyage utilisés ne doivent pas stagner sur la partie sérigraphiée du verre. TOUTE RESPONSABILITÉ EST DÉCLINÉE POUR LES DOMMAGES À LA SÉRIGRAPHIE DE VITRE.**

 **ATTENTION : La vitre panoramique doit être nettoyée uniquement et exclusivement lorsque l'appareil est froid pour éviter son explosion.**

NETTOYAGE MENSUEL

1) NETTOYAGE DU RÉSERVOIR : Le réservoir à granulés doit être vidé et nettoyé une fois par mois. Les résidus de sciure peuvent former des bouchons dans la tarière et bloquer le système de chargement.

2) NETTOYAGE DU DÉFLECTEUR : Chaque appareil peut avoir des déflecteurs de fumée (en acier ou en vermiculite) positionnés dans la partie supérieure de la chambre de combustion. Ces déflecteurs doivent être démontés et nettoyés régulièrement en laissant tomber toute la suie accumulée dessus. Repositionnez-les ensuite à l'endroit approprié..

NETTOYAGE ANNUEL

- Chambre de combustion
- Déflecteurs de fumée
- Boîte à fumée
- Joints
- Tuyau de raccordement au conduit de fumée
- Ventilateurs
- plongée avec tuba
- Zone arrière et aspiration des poussières sur les composants électroniques
- Conduit complet

 **ATTENTION : ce nettoyage annuel de l'appareil est obligatoire et doit être effectué exclusivement par un technicien qualifié agréé par l'entreprise, les passages de fumée doivent être nettoyés et l'état de tous les composants mécaniques et électroniques doit être vérifié.**

Le technicien qualifié doit vous délivrer un «Rapport d'inspection et d'entretien» valable pour la garantie de l'appareil et pour votre assurance habitation.

Nettoyage des fumées:

- **Le balayage mécanique du conduit de fumée par un technicien qualifié est obligatoire pour chaque saison de chauffage** ou pour la consommation de 1000kg de pellets (situation qui se produit en premier).
- Toujours vérifier que l'appareil est en parfait état de fonctionnement et surtout que les joints ne sont pas usés, que les raccordements au conduit de fumée sont bien réalisés et étanches, que les pièces mécaniques ne sont pas endommagées.

Joints :

Les joints garantissent l'étanchéité de l'appareil et le bon fonctionnement qui en résulte. Ils doivent être vérifiés périodiquement : s'ils sont usés ou endommagés, ils doivent être remplacés. Ces opérations doivent être effectuées par un technicien agréé. Les joints sont considérés comme des articles d'usure et ne sont pas couverts par la garantie.

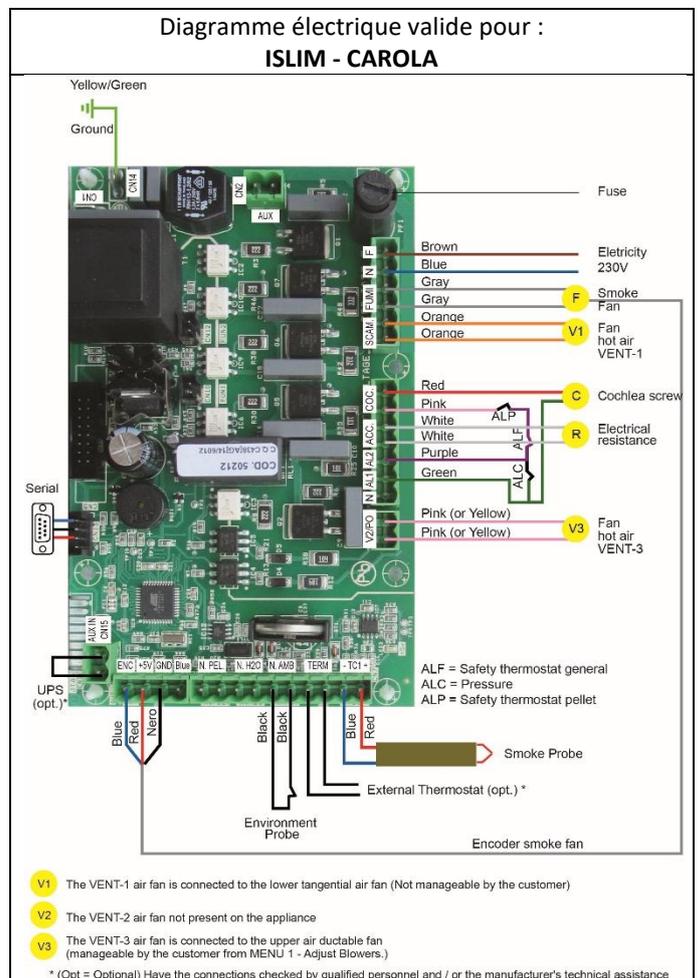
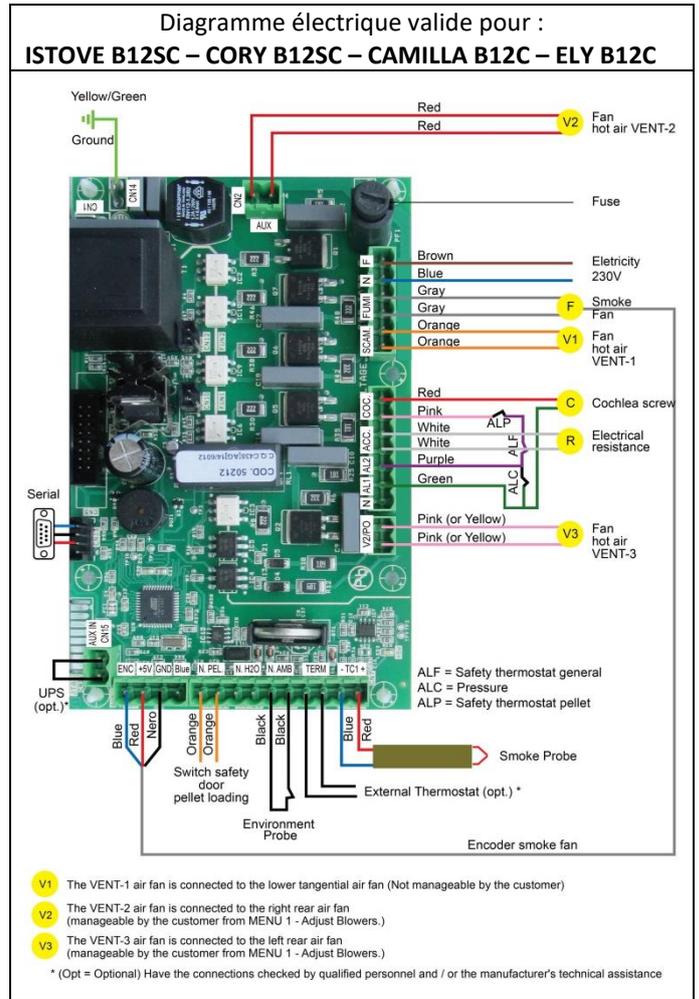
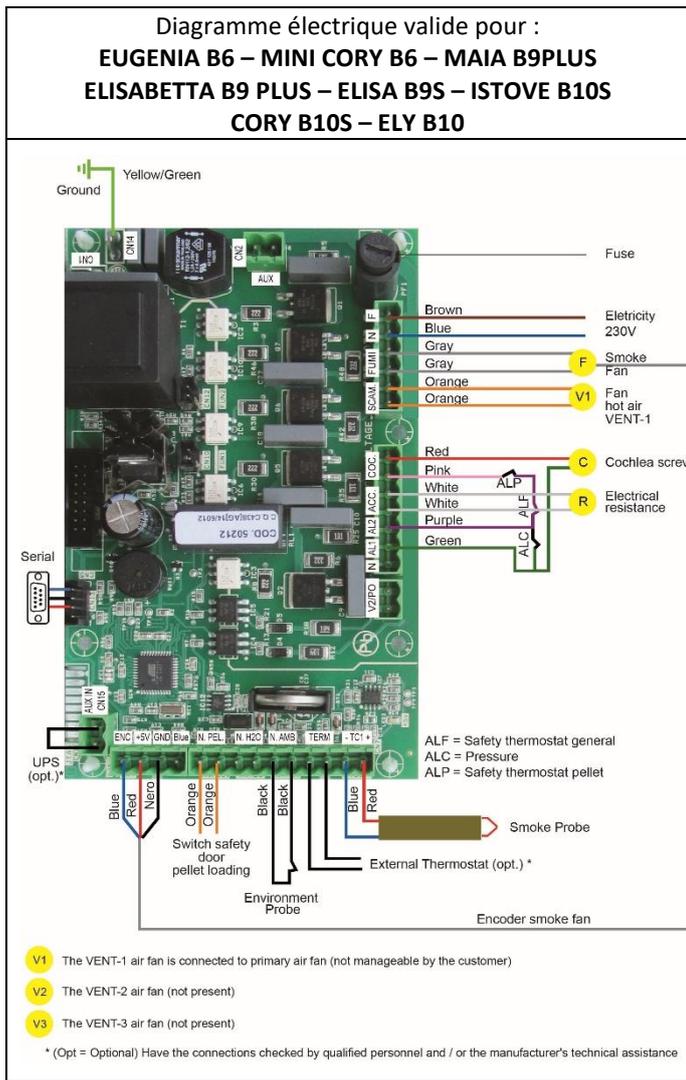
 **ATTENTION : vérifiez tous les 2 ans si la batterie tampon de la carte électronique doit être remplacée.**

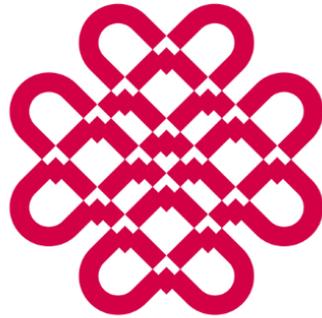
Mise hors service (fin de saison)

À la fin de chaque saison, avant d'éteindre l'appareil, il est conseillé de vider complètement le réservoir à pellets en aspirant les pellets résiduels et la poussière à l'intérieur. Nous vous invitons également à débrancher le groupe électrogène du secteur et, pour plus de sécurité, notamment en présence d'enfants, retirer le câble d'alimentation.

22. SCHÉMA ÉLECTRIQUE

Vérifiez le schéma de câblage de chaque modèle en consultant les instructions spécifiques.





BESTOVE

01 41 95 63 10

www.bestove.fr

contact@bestove.fr

Notre partenaire SAV :

